Grand Port Maritime de Dunkerque

RÈGLEMENT

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Installation d'une activité à caractère ferroviaire au Grand Port Maritime de Dunkerque

---

Date et heure limites de réception des offres :

15 février 2018 à 12h00

GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
PORT 2505
2505 Route de l'Ecluse Trystram
BP 46534
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

SOMMAIRE

1 - Préambule 3
2 - Contexte 3
3 – Présentation des sites pour l'appel à manifestation d'intérêt 5
3.1 – Faisceau Chantier Maritime 5
3.2 – Faisceau Chantier des Dunes 6
4 - Présentation des offres 7
4.1 – Entreprises cibles 7
4.2 – Eligibilité des entreprises 7
4.3 – Contenu des dossiers de réponses 7
4.4 – Critères de sélection des offres 8
4.5 – Modalités de réponse 8
5 – Renseignement complémentaire et contact 9

1 - Préambule

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour but le recensement des projets d'entreprises intéressées par l'implantation d'une activité à caractère ferroviaire sur le port Est de Dunkerque, plus précisément au faisceau Chantier Maritime et au faisceau des Dunes (cf. plan masse joint en annexe).

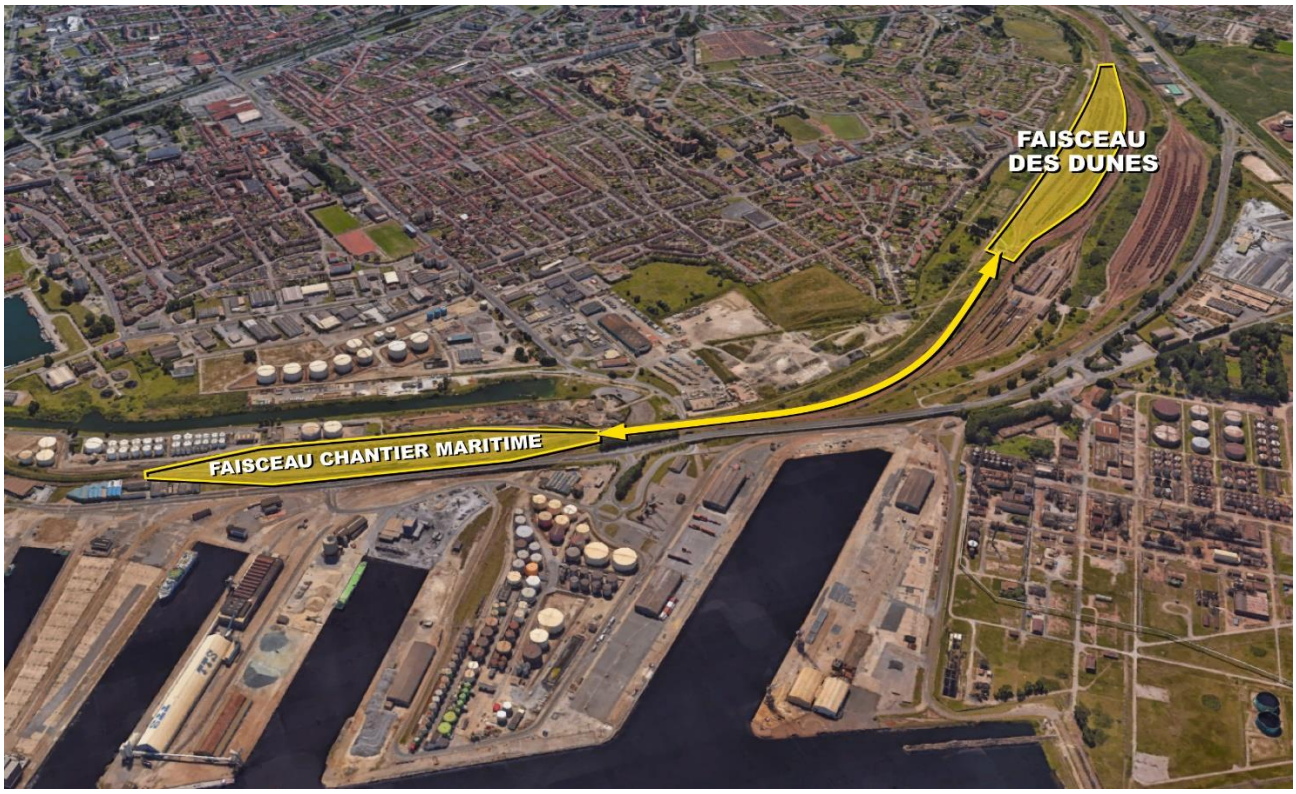

Le présent document fixe le cadre de cette consultation. Les candidats devront présenter les caractéristiques essentielles de leur futur projet ainsi que les éléments d'information requis. Les réponses à cette consultation seront examinées par l'Unité Voies Ferrées Portuaires placée sous l'autorité de la Direction de l'Exploitation du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

2 - Contexte

L'arrêté ministériel du 4 mars 2008 relatif à la constitution du réseau des voies ferrées portuaires du Grand Port Maritime de Dunkerque a défini la consistance du réseau ferré portuaire qui devient la propriété du port. Celui-ci a également la charge d'en assurer la gestion.

Ce transfert de l'Etat (SNCF) vers le GPMD a affirmé sa capacité à porter une politique cohérente, structurante et ambitieuse d'aménagement et de développement ferroviaire.

L'objectif est de créer les conditions favorables à l'augmentation du trafic de marchandises dans le port de Dunkerque, de développer des conditions d'accueil des services ferroviaires créateurs de valeur ajoutée et d'emplois en favorisant les modes de transports de marchandises alternatifs à la route : ici ferroviaire ; ceci dans le cadre d'un développement durable du territoire portuaire de Dunkerque.

Le port de Dunkerque est le 1er port ferroviaire de France.
http://www.dunkerque-port.fr/fr/presentation/documentation-port-dunkerque/

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le terrain, objet du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI), est situé dans une zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques prescrit par l'autorité préfectorale.

Zone Industrialo-Portuaire de Dunkerque – Prévention des risques
http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?ZIPDK

http://www.medef-cote-opale.com/partenariats/lenvironnement/ag2pdk-association

Les candidats reconnaissent avoir été informés tant par Dunkerque Port que par connaissance prise par eux-mêmes, des règles d'urbanisme et de préventions des risques prévisibles liés à la localisation du projet objet du présent AMI.

3 – Présentation des sites pour l'appel à manifestation d'intérêt

3.1 – Faisceau Chantier Maritime

Le faisceau Chantier Maritime d'une surface de 57 200 m² est constitué de 13 voies de service (VS) non électrifiées, à savoir :

- Voie n°1 : VS de Classe 2 de 372 mètres
- Voie n°2 : VS de Classe 1 de 490 mètres
- Voie n°3 : VS de Classe 1 de 308 mètres
- Voie n°4 : VS de Classe 1 de 464 mètres
- Voie n°5 : VS de Classe 1 de 504 mètres
- Voie n°6 : VS de Classe 2 de 457 mètres
- Voie n°7 : VS de Classe 2 de 455 mètres
- Voie n°8 : VS de Classe 2 de 455 mètres
- Voie n°9 : VS de Classe 2 de 455 mètres
- Voie n°10 : VS de Classe 2 de 455 mètres
- Voie n°11 : VS de Classe 2 de 455 mètres
- Voie n°12 : VS de Classe 2 de 455 mètres
- Voie n°13 : VS de Classe 2 de 454 mètres

Le faisceau Chantier Maritime est relié au faisceau Chantier des Dunes par la voie de service de Classe 2 dénommée N. Cette dernière a une longueur de 1 420 mètres.

Par sa voie n°2, le faisceau Chantier Maritime permet la desserte ferroviaire de l'ITE RUBIS TERMINAL (contrainte à intégrer) objet d'une convention signée avec le GPMD.

L'accès routier au faisceau Chantier Maritime s'effectue par la Rue Claude VANDAMME. Le faisceau Chantier Maritime est clôturé (accès par un portail GPMD).

Le poste de transformation électrique HT/BT « Pont Noir » propriété du GPMD, et situé à l'Ouest du faisceau Chantier Maritime offre une puissance apparente disponible de 45 kVA.

3.2 – Faisceau Chantier des Dunes

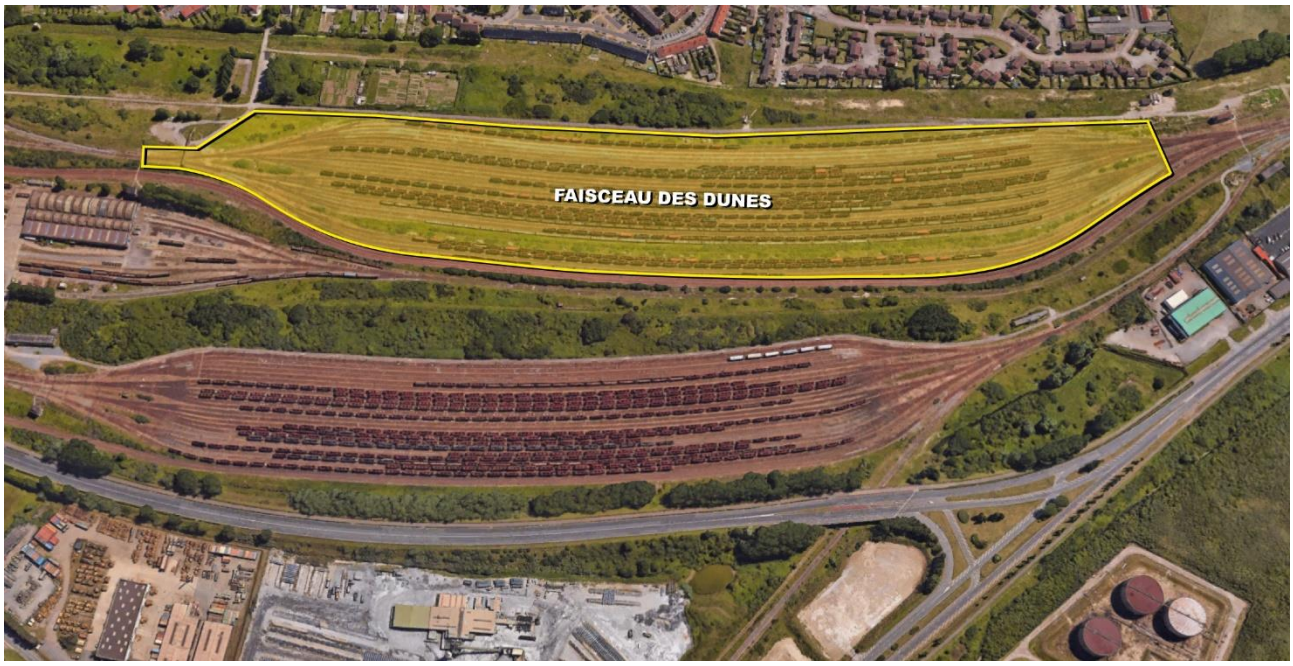

Le faisceau Chantier des Dunes d'une surface de 67 000 m² est constitué de 22 voies de service (VS) non électrifiées, à savoir :

- Voie n°1 : VS de Classe 2 de 665 mètres
- Voie n°2 : VS de Classe 2 de 731 mètres
- Voie n°5 : VS de Classe 2 de 748 mètres
- Voie n°7 : VS de Classe 2 de 716 mètres
- Voie n°8 : VS de Classe 2 de 747 mètres
- Voie n°9 : VS de Classe 2 de 795 mètres
- Voie n°10 : VS de Classe 2 de 755 mètres
- Voie n°11 : VS de Classe 2 de 756 mètres
- Voie n°12 : VS de Classe 2 de 764 mètres
- Voie n°13 : VS de Classe 2 de 765 mètres
- Voie n°14 : VS de Classe 2 de 760 mètres
- Voie n°15 : VS de Classe 2 de 762 mètres
- Voie n°17 : VS de Classe 2 de 767 mètres
- Voie n°18 : VS de Classe 2 de 768 mètres
- Voie n°19 : VS de Classe 2 de 771 mètres
- Voie n°20 : VS de Classe 2 de 773 mètres
- Voie n°21 : VS de Classe 2 de 777 mètres
- Voie n°22 : VS de Classe 2 de 780 mètres
- Voie n°27 : VS de Classe 2 de 731 mètres
- Voie n°28 : VS de Classe 2 de 735 mètres
- Voie n°29 : VS de Classe 2 de 767 mètres

Le faisceau Chantier des Dunes est relié au faisceau Chantier Maritime par la voie de service dénommée N qui permet, en outre, les dessertes ferroviaires de l'ITE MMS et de l'ITE STRAP (contrainte à intégrer) objet de conventions signées avec le GPMD.

L'accès routier au faisceau Chantier des Dunes s'effectue par une piste carrossable (GPMD) reliée à la Rue Claude VANDAMME. Le faisceau Chantier des Dunes est clôturé (accès par un portail GPMD).

Le poste de transformation électrique HT/BT « Dunes » propriété du GPMD et situé à l'Ouest du faisceau Chantier des Dunes offre une puissance apparente disponible de 50 kVA.

4 - Présentation des offres

4.1 – Entreprises cibles

- Les entreprises industrielles ou de services à l'industrie prioritairement à vocation ferroviaire nécessitant la proximité et l'usage de faisceaux constitués de voies de service,
- Les entreprises dont l'activité bénéficie directement de la proximité des entreprises précédemment citées (centre de formation ferroviaire, …).

4.2 – Eligibilité des entreprises

Toute personne morale, quel que soit son statut, est éligible à condition d'être en capacité de soutenir économiquement et financièrement l'exploitation d'une activité en lien avec l'objet de cet appel à manifestation d'intérêt.

Ne sont pas éligibles :

- Les personnes morales en liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée,
- Les personnes ayant fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du code du travail. Le candidat devra attester sur l'honneur qu'il n'est pas dans cette situation, et, s'il emploie des salariés, que le travail sera réalisé avec des personnes employées régulièrement au regard des articles L 143-3 et L 620-3 du code du travail,
- Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le 2ème alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le 2ème alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les 1er et 2ème alinéa de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, et par l'article 1741 du code général des impôts.

4.3 – Contenu des dossiers de réponses

Le dossier comportera les attestations d'éligibilité décrites ci-dessus et que la description technique et commerciale de l'activité à caractère ferroviaire envisagée.

Le dossier de réponse décrira les paramètres du modèle économique de l'activité envisagée. Il donnera des indications aussi précises que possible sur les éléments comptables, économiques, financiers ou fiscaux entrant dans la formation du résultat d'exploitation, ainsi que leur évolution, sous la forme d'un plan d'affaires prévisionnel simplifié sur une période qu'il appartiendra au candidat intéressé de déterminer.

En particulier :

- La réponse précisera la ou les hypothèses retenues, par exemple, en matière de trafic en s'attachant à démontrer leur cohérence avec les flux captables d'une part et les conditions tarifaires envisagées d'autre part. Elle s'attachera également à montrer la pertinence économique et commerciale des hypothèses tarifaires envisagées au regard, notamment, des conditions économiques et financières de production d'une activité semblable,

- Une attention particulière sera portée à la structure et au niveau des coûts d'exploitation, ainsi qu'au niveau des amortissements et des provisions, compte tenu des investissements ou des risques identifiés sur le projet de l'activité envisagée,
- Les retombées économiques local (emplois créés, …),
- L'aspect environnemental,
- …

Le dossier s'attachera à identifier l'ensemble des moyens que ce soit de nature technique (gestion de l'exploitation, cycle d'entretien des infrastructures ferroviaires, matériel roulant, services complémentaires…), économique, juridique ou réglementaire nécessaire pour permettre la soutenabilité du modèle économique et la rentabilité financière de l'activité envisagée.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que dans le cas ou plusieurs projets ne nécessiterait pas de disposer de l'ensemble des installations et surfaces disponible, le GPMD pourra choisir de donner une suite favorable à plusieurs projets s'ils s'avèrent compatibles entre eux.

4.4 – Critères de sélection des offres

Les projets seront analysés puis sélectionnés sur le fondement des critères listés ci-après sans pondération ni hiérarchisation.

La complétude du dossier conformément au contenu détaillé ci-avant dans le présent règlement et l'éligibilité des candidats constituent des éléments préalables de recevabilité de l'offre.

Les critères de sélection des offres sont :

- La pertinence et l'ancrage local du projet,
- Le tarif de location du terrain supporté par le projet (le tarif normal est de l'ordre de 5 €/m²),
- Le réalisme du montage juridico-financier proposé et sa correspondance avec le projet et la volonté du GPMD,
- La valeur ajoutée au niveau local,
- Le niveau d'engagement ferme et/ou conditionné (indicateur(s), taux, …).

4.5 – Modalités de réponse

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au :

15 février 2018 à 12h00

Le dossier de présentation du projet rédigé en français, dûment daté et signé par le candidat doit être envoyé par voie postale avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessus.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Appel à manifestation d'intérêt
pour l'installation d'une activité à caractère ferroviaire
au Grand Port Maritime de Dunkerque

Il devra être remis contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
Direction de l'Exploitation – Monsieur Christian MINET
Port 2505
2505 Route de l'Ecluse Trystram
BP 46534 3ème étage Porte 335
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

5 – Renseignement complémentaire et contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
Unité Voies Ferrées Portuaires
2505 Route de l'Ecluse Trystram
BP 46534 3ème étage Porte 335
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Auprès de : Pierre DEFRANCE
Téléphone : 03 28 28 74 56
Courriel : pdefrance@portdedunkerque.fr

Une réponse sera alors adressée au plus tard quatre jours avant la date limite de dépôt des candidatures.

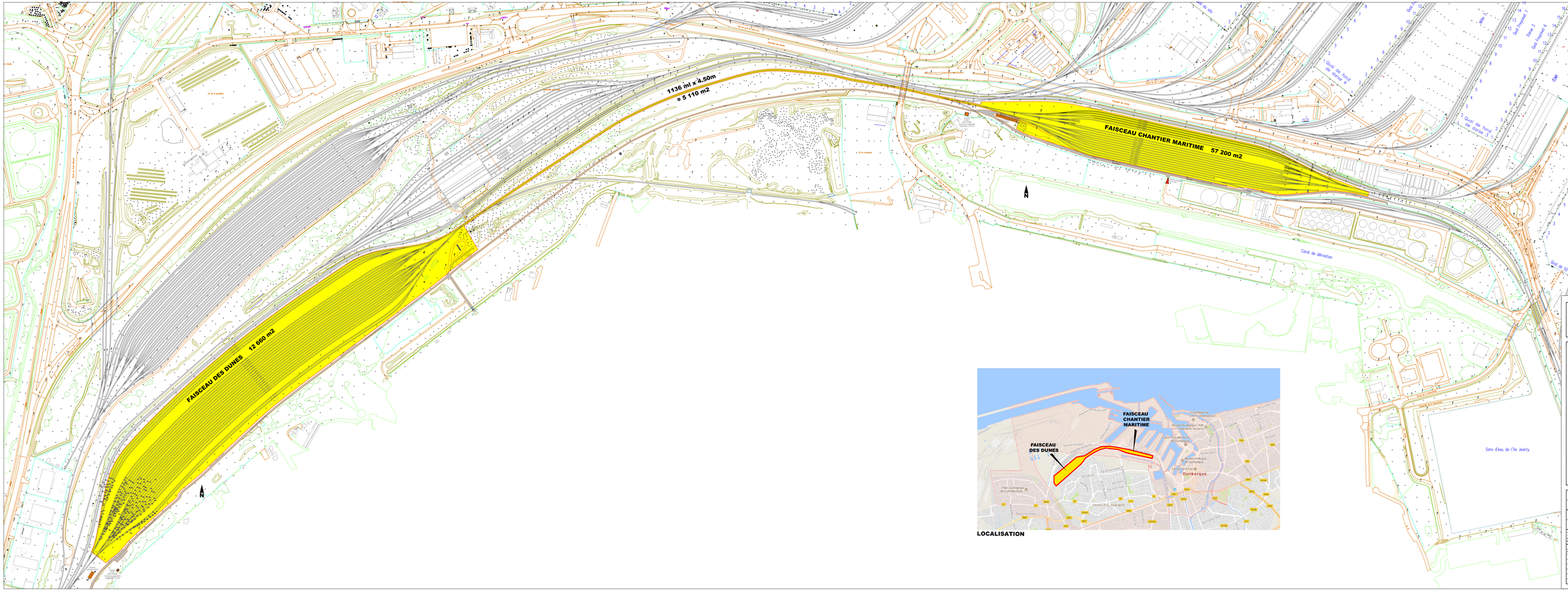
1136 ml x 4.50m
≈ 5 110 m2
FAISCEAU CHANTIER MARITIME 57 200 m2
FAISCEAU DES DUNES 12 600 m2
Canal de dérivation
Gare d'eau de l'Ile Jeanty
Effondrement bord de quai
Quai de Flandre
Quai de Hollande
Quai de Bretagne
Quai de Gênes
Quai de Rome
Quai de Tunis
Quai de Malte
Quai de Corse
Quai de Sardaigne
Quai de Sicile
Quai de Norvège
Quai de Suède
Quai de Finlande
Quai de Pologne
Quai de Prusse
Quai de Saxe
Quai de Bavière
Quai de Hanovre
Quai de Wurtemberg
Quai de Bade
Quai de Hesse
Quai de Thuringe
Quai de Brunswick
Quai de Mecklembourg
Quai de Holstein
Quai de Lorraine
Quai de Bourgogne
Quai de Provence
Quai de Normandie
Quai de Picardie
Quai de Touraine
Quai de Poitou
Quai de Guyenne
Quai de Gascogne
Quai de Navarre
Quai de Bretagne
Quai de Vendée
Quai de Saintonge
Quai de Bourbon
Quai de Bourbonnais
Quai de Bourgogne
Quai de Lyonnais
Quai de Dauphiné
Quai de Savoie
Quai de Provence
Quai de Languedoc
Quai de Roussillon